

Institut Émilie du Châtelet

pour le développement et la diffusion des recherches sur les femmes, le sexe et le genre

ALLOCATIONS POST- DOCTORALES

problématiques du genre

APPEL À CANDIDATURES 2007

Appel à candidatures également accessible sur le site <http://www.mnhn.fr/iec>

L'IEC lance le 16 avril 2007 un appel à candidatures pour l'attribution d'allocations post-doctorales. La date de clôture est fixée au 25 mai 2007.

Le présent appel à candidatures concerne obligatoirement et de façon centrale les recherches sur les femmes, le sexe ou le genre, et s'adresse à toutes les disciplines.

Les allocations post-doctorales proposées sont intégralement financées par l'IEC dans le cadre de la subvention que lui accorde la Région Île-de-France au titre de Domaine d'Intérêt Majeur. Elles prennent la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 à 18 mois.

Les allocataires de l'IEC percevront un montant forfaitaire mensuel d'environ **2100 € net**. Ce salaire correspond au versement par le MNHN, organisme support de l'IEC, d'un montant brut chargé (cotisations patronales et salariales, indemnités de perte d'emploi éventuelles comprises) de **4000 €** par mois à l'établissement gestionnaire. Les allocations post-doctorales ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement, à l'exception de vacations d'enseignement. Les frais de gestion demeurent à la charge de l'établissement bénéficiaire de la subvention qui devra également salarier l'allocataire.

Le ou la candidat-e devra débiter sa recherche **à partir du 1^{er} janvier, et au plus tard le 1^{er} juin 2008.**

Les recherches peuvent être menées dans un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), un établissement public administratif de recherches (EPA), un grand établissement à caractère scientifique et culturel ou un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Les allocataires de l'IEC seront tenus de participer à ses activités scientifiques.

I. PROCEDURES

Les dossiers devront être transmis à l'IEC par les candidat-es.

Les candidat-es seront averti-es des résultats de la présélection des dossiers par le jury aux alentours de la mi-juillet 2007 et de la décision définitive fin septembre.

Dans chaque dossier devra être indiqué l'organisme de recherche ou d'enseignement supérieur francilien de rattachement destiné à gérer l'allocation avec lequel le MNHN, pour le compte de l'IEC, contractera.

Appel à candidatures

La procédure de sélection comporte plusieurs étapes :

- 1) Le dossier est constitué par le ou la candidat-e qui le fait obligatoirement viser par le ou la responsable de la structure de recherche qui l'accueille (laboratoires, équipes...), et par le ou la responsable de l'organisme de recherche ou d'enseignement supérieur de rattachement bénéficiaire de la subvention. Par ailleurs, le dossier comprend un avis motivé de la ou du responsable encadrant scientifiquement la recherche (HDR ou équivalent).
- 2) Le dossier comporte
 - une description du sujet de recherche proposé (3 p. maximum)
 - les plan de travail et calendrier envisagés
 - le CV du ou de la candidat-e détaillant son intérêt pour les études sur le genre (voir dossier à compléter).
 - un court CV (4 p. maximum) de la personne encadrant-e, comportant notamment, le cas échéant, ses principales publications sur les femmes, le sexe ou le genre.
- 3) Le dossier est transmis au plus tard à l'IEC le 25 mai 2007 (cachet de la poste faisant foi).
- 4) L'IEC soumet les dossiers ainsi reçus à un jury de sélection pluridisciplinaire composé de membres du comité scientifique de l'IEC et d'expert-es extérieur-es.
- 5) Pour être définitivement retenus, les dossiers sélectionnés par le jury doivent être approuvés par le Comité de direction de l'IEC et par la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

II. CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS

- 1) Les candidat-es doivent être titulaires d'une thèse à la date de dépôt du dossier. Le délai entre la soutenance de thèse et la prise de fonction effective des allocataires ne doit pas excéder 5 ans.
- 2) Le ou la candidat-e doit réaliser son post-doctorat dans un laboratoire autre que celui dans lequel il/elle a réalisé sa thèse. Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Île-de-France.
- 3) L'IEC ne retient aucun critère de nationalité.

4) L'IEC ne retient aucun critère quant à l'âge des candidat-es.

5) Un-e candidat-e précédemment soutenu-e par le Conseil régional peut présenter une nouvelle candidature (pour le même projet ou un autre projet) si le financement déjà reçu par la Région n'excède pas une période de 36 mois cumulés.

III. SOUMISSION DES DOSSIERS

Les dossiers seront transmis au plus tard le 25 mai 2007, le cachet de la poste faisant foi. Quatre exemplaires papier seront accompagnés d'une version numérique sur CD-ROM conforme à la version papier, le contenu de laquelle fera autorité. Aucun envoi par télécopie ou par messagerie électronique ne sera accepté.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible.

Le dossier sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

Institut Émilie du Châtelet (IEC) <i>à l'attention de</i> <i>Madame Marie-Dominique de Suremain</i> Musée de l'Homme 17 place du Trocadéro 75116 Paris

Pour tout renseignement relatif à ces appels à projets et à candidatures :

Marie-Dominique de Suremain : iec@mnhn.fr
ou Tél. 01 44 05 72 46